

## DEC17225DAJ

Décision portant modification de la décision DEC100168DAJ modifiée portant organisation de la direction des affaires juridiques

### LE PRESIDENT,

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision DEC100148DAJ du 8 juillet 2010 portant organisation de la direction du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100168DAJ du 1<sup>er</sup> octobre 2010 modifiée portant organisation de la direction des affaires juridiques ;

Sur proposition du directeur général délégué aux ressources ;

### DECIDE :

**Art. 1<sup>er</sup>.** – Les articles 2.6 et 2.7 de la décision DEC100168DAJ susvisée sont supprimés.

**Art. 2.** – Il est inséré un article 2.6 rédigé comme suit :

#### **« 2.6. Le Pôle Conseil d'administration, Ressources et Elections (CARE)**

*Sous la responsabilité du délégué pour les élections et secrétaire du conseil d'administration, le pôle prend en charge l'organisation et l'exécution des différentes consultations nationales des personnels de l'établissement, ou des personnels intéressés par les activités de l'établissement, aussi bien dans le cadre des instances du CNRS que du Comité national de la recherche scientifique.*

*Il assure la préparation et le suivi des marchés publics relatifs à la mise en œuvre des processus électoraux.*

*Il conseille et assiste les unités et les délégations régionales dans l'organisation et l'exécution des consultations des personnels.*

*Il assure la préparation, l'organisation et le suivi des séances du Conseil d'administration du CNRS.*

*Il est chargé de la diffusion de l'information juridique relative au CNRS et à ses activités selon tous les supports efficaces.*

*Il gère le fonds documentaire juridique dans les domaines de compétence de la DAJ, assure une veille juridique constante et assiste les juristes dans leurs diverses recherches.*



Le Président

www.cnrs.fr

Campus Gérard Mégie  
3, rue Michel-Ange  
75794 Paris cedex 16

T 01 44 96 40 00  
F 01 44 96 53 90

*Il est également responsable de l'animation des sites web de la DAJ (sites internet, intranet, réseau e-loi, ...) et participe à l'élaboration du Bulletin Officiel du CNRS. »*

**Art. 3.** – L'article 2.8 « Le Pôle National de Conservation des Données et Documents (PNC2D) est renuméroté « 2.7. »

**Art. 4.** – La présente décision prend effet au 1<sup>er</sup> août 2017 et sera publiée au *Bulletin officiel*/du CNRS.

Fait à Paris, le 21 juillet 2017

Alain Fuchs

# Établissement public à caractère scientifique et technologique et Recherche

Organisation générale du CNRS  
Présidence générale déléguée  
Direction générale déléguée  
Instituts : domaines scientifiques, technologiques  
Unités de recherches et de services : UPR, UPS, "Nul n'est censé ignorer la loi"...

Textes fondateurs du CNRS  
Publication légale/Information  
Réglementation  
Actes administratifs  
Exercice des activités de recherche  
Article unique  
Art. 1. -  
Art. 2. -  
Art. 3. -

Signature  
Mesures particulières  
Comités, conseils et commissions  
Conseil d'administration  
Concours et promotions  
Distinctions  
Éméritat

Présence  
Dispositions  
Décret  
Fonctionnaires  
Décret n° 82-453 du 28 mai 1982  
Décret n° 85-1260 du 30 décembre 1983  
Décret n° 84-1185 du 27 novembre 1982  
Décret n° 82-995 du 24 novembre 1982  
Décret n° 84-1185 du 27 novembre 1982  
Décret n° 85-1260 du 30 décembre 1983  
Décret n° 82-453 du 28 mai 1982

Dispositions particulières  
Procédure CNRS  
Décisions administratives  
Décisions de nomination aux fonctions  
de directeur d'unité  
de directeur d'unité  
de directeur d'unité

Dons et legs consentis au CNRS  
Administration de la recherche  
Budget, finances, comptabilité  
Ordonnateur / Comptable  
Qualité d'ordonnateur



[www.cnrs.fr](http://www.cnrs.fr)